

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 04210

Numéro SIREN : 451 108 542

Nom ou dénomination : SARL FINANCIERE DU LAUTARET

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/034907

SARL FINANCIERE DU LAUTARET

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SARL FINANCIERE DU LAUTARET

Adresse de l'entreprise : 31 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne

SIRET : 4 5 1 1 0 8 5 4 2 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12 Durée de l'exercice précédent : 12

Exercice N clos le : 31/12/2018

ACTIF

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010	012	
		014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	20 284
	Total I (5)	044	048	20 284
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070	
		072	074	108 915
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	27 468
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	136 383
Total général (I + II)		110	112	156 667

PASSIF

		Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 500	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		
	Report à nouveau	134	(15 907)	
	Résultat de l'exercice	136	1 61 959	
	Provisions réglementées	140		
Total I		142	147 552	
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	100	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 891	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	6 123	
	Produits constatés d'avance	174		
Total III		176	9 115	
Total général (I + II + III)		180	156 667	

RENOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Expert-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SARL FINANCIERE DU LAUTARET Néant ☐*

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3 270	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 64	244	1 64	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260		
	Total des charges d'exploitation (II)						264	3 434
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(3 434)
	Produits financiers (III) 280 1 65 415 Charges financières (V) 294 22							
Produits exceptionnels (IV) 290								
Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)								
Impôt sur les bénéfices * (VII) 306								
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 1 61 959								
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 1 61 959 314								
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D) 249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexties) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexties A) 989						
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies) 990						
	ZFA (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies) 992							
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit 346			350	2 6 600		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 352 1 35 359 Déficit col. 2 354							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356							
	Déficits antérieurs reportables * 295 467 dont imputés sur le résultat : 360 1 35 359							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 370 Déficit col. 2 372								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 392 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL FINANCIERE DU LAUTARET										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	20 284	482		484		486	20 284				
TOTAL		490	20 284	492		494		496	20 284				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle	Prix de cession *		Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	⑤	Court terme *		Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Expert-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (Article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL FINANCIERE DU LAUTARET										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	295 467								
Déficits imputés		983	135 359								
Déficits reportables		984	160 108								
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restants à reporter		970	160 108								
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C											
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI										995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)										996	
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 156 667,05 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 161 959,08 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/05/2019 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations financières sont évaluées par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 20 284 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	20 284			20 284
TOTAL	20 284			20 284

Etat des créances = 108 915 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	108 915	108 915	
TOTAL	108 915	108 915	

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 1 500 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	150	10,00	1 500
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	150	10,00	1 500

Etat des dettes = 9 115 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	100	100		
Dettes financières diverses	6 123	6 123		
Fournisseurs	2 891	2 891		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	9 115	9 115		

Charges à payer par postes du bilan = 1 080 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	100
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	980
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 080

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 1 080 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus a payer(518100)	100
TOTAL	100

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	980
TOTAL	980

Annexes (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SCI ORCADES	500	-381 654	57	284	284	108 915		293 473	241 928	137 415
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
FL INVESTISSEMENTS	112 000	2 658 341	18	20 000	20 000			160 000	391 182	28 000
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

FINANCIERE DU LAUTARET
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 31 cours Emile Zola - 69100 VILLEURBANNE
451 108 542 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 161 959,08 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	161 959,08 euros
- Apurement des pertes antérieures	15 906,00 euros

Le solde	146 053,08 euros
A la réserve légale, pour la doter à plein	150,00 euros

Le solde	145 903,08 euros

En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élèverait ainsi à 145 903,08 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
M. Maxime LEVOTRE

